

**épète, M. Debrabander n'aura rien à mandater de ce chef.**  
C'est égal, un adjoint aux finances qui croit avoir à payer une dépense de 195,000 francs qui n'existe plus depuis longtemps, ce n'est pas ordinaire!  
Si c'est avec une gaffe de cette envergure que M. Debrabander inaugure sa gestion, il nous en promet de belles pour l'avenir.  
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

GILBERT BAYET,  
Ancien adjoint aux finances.

**LES RETRAITES OUVRIÈRES**

A partir d'aujourd'hui, le Bureau des retraites ouvrières restera ouvert au public, tous les jours de la semaine jusqu'à 8 heures du soir et le dimanche de 9 heures à midi, pour permettre aux ouvriers de se conformer avant le 3 juillet prochain aux prescriptions de la loi sur les retraites ouvrières.

Tous les assurés âgés de 30 ans au 3 juillet 1912, perdant par suite de la loi sur les retraites ouvrières, ont droit à une pension de retraite. Cette pension est égale à 1/20 de la somme des salaires perçus pendant les dix dernières années de leur vie.

Un assuré âgé de 45 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 10 ans, le bénéfice de cette allocation calculée à raison de 3,33 par an, soit 33 fr. 33.

Un assuré âgé de 45 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 20 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 66 fr. 66.

Un assuré âgé de 50 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 20 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 66 fr. 66.

Un assuré âgé de 55 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 10 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 33 fr. 33.

Un assuré âgé de 60 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 65 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 70 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 75 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 80 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 85 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 90 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 95 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 100 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 105 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 110 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 115 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 120 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 125 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 130 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 135 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 140 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 145 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

Un assuré âgé de 150 ans, le 3 juillet 1912, perdra pour 5 ans, le bénéfice de l'allocation de 3,33 par an, soit 16 fr. 65.

soit fait expliquer le fonctionnement détaillé de l'École.  
M. le maire, après avoir complimé le personnel pour les explications techniques, qui lui ont été données, a pris congé de M. le directeur et de MM. les professeurs en les remerciant de nouveau de leur bonne réception.  
Dans le courant de la semaine prochaine, l'Administration municipale visitera toutes les classes de l'Institut Turgot (école primaire communale).  
La visite a pris fin à 11 heures 50.

**LES FUNÉRAILLES DE M. HENRI BOUCKAERT.** — Mardi matin, à 9 heures, ont eu lieu à l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Henri Bouckaert, la malheureuse victime de la catastrophe du « Texas ».

Plusieurs magnifiques couronnes offertes par le cercle nautique « l'Avion », la Fédération des sociétés nautiques du Nord, les voyageurs d'Orient et la famille, étaient portées devant le corbillard.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Emile Truffaut, président du Cercle « l'Avion », Léopold Benoit, Emile Delchambre, Ernest Wams, amis du défunt.

Le deuil était conduit par les membres de la famille, qui suivait une nombreuse assistance.

**LA BRADERIE DU CENTRE.** — C'est le 20 juillet prochain, qu'aura lieu la braderie du Centre, votée dans la réunion générale de l'Union des Commerçants du Centre, du 12 mars dernier.

La braderie sera limitée comme suit: Grande-Rue, de la Grand-Place à la rue de la Liberté, rue de la Gare, jusqu'à la rue Nationale, rue du Vieil-Abreuvoir, rue du Curé, contour Saint-Martin. Il sera interdit de sortir des limites indiquées ci-dessus et d'occuper le centre de la Grand-Place et de la place de la Liberté.

Aucune autorisation de ce genre ne sera accordée par l'Administration municipale à d'autres quartiers de la ville pour cette date.

En outre, la décoration des rues et le service d'ordre seront assurés par la ville.

**APRÈS LA REMISE DU DRAPEAU AU « TIR NATIONAL » DE ROUBAIX.** — Le Comité du « Tir National » nous prie d'insérer la communication suivante:

Le président et les membres du Conseil d'Administration du Tir National de Roubaix, ont l'honneur d'adresser leurs vifs remerciements au Comité du « Tir National » de Roubaix, pour la participation de ses membres à la remise du drapeau au « Tir National » de Roubaix, le 17 juin 1912.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

homme accusé d'attentat aux meurs. Plusieurs témoins ont été entendus mardi après-midi. L'enquête ne sera pas terminée avant plusieurs jours.

**E. WERNER, joaillier-orfèvre, Lille, 24, rue Nationale, 24, Lille, 1003**  
**LA CHARRETTE A CHIENS.** — Deux chiens trouvés abattus près de la voie publique ont été saisis hier et mis en fourrière.

**CROIX**

**L'agression de la Place Saint-Martin DEUX NON-LIEUX ET UN RENVOI EN CORRECTIONNELLE**

M. Houeix, juge d'instruction, vient de clore son information ouverte contre les inculpés dans l'agression de M. Albert Faucompré, qui en rentrant chez lui, à Croix, fut attaqué, place Saint-Martin, et frappé de plusieurs coups de couteau.

Un seul inculpé dans cette agression, le nommé Maccoq, menuisier, rue de l'Épée, 54, à Roubaix, qui au cours de l'instruction avoua seul avoir porté des coups de couteau à M. Faucompré est renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Deux autres personnes mêlées dans la même affaire, Abel Corroy et le débitant du n° 54 de la rue de l'Épée, qui logés les deux premiers, bénéficient d'une ordonnance de non lieu, signée en leur faveur par M. Houeix.

Maccoq comparaitra à l'audience du 5 juillet, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

**ACCIDENTS DE TRAVAIL.** — Aux Machines Agricoles, M. Edmond Vanoulliers, chef de service, demeurant 66, rue Gambetta, âgé de 37 ans, a reçu des éclaboussures de soufre causées par un tuyau de la machine, le 17 juin 1912, rue de la Gare, jusqu'à la rue Nationale, rue du Vieil-Abreuvoir, rue du Curé, contour Saint-Martin. Il sera interdit de sortir des limites indiquées ci-dessus et d'occuper le centre de la Grand-Place et de la place de la Liberté.

Aucune autorisation de ce genre ne sera accordée par l'Administration municipale à d'autres quartiers de la ville pour cette date.

En outre, la décoration des rues et le service d'ordre seront assurés par la ville.

**APRÈS LA REMISE DU DRAPEAU AU « TIR NATIONAL » DE ROUBAIX.** — Le Comité du « Tir National » nous prie d'insérer la communication suivante:

Le président et les membres du Conseil d'Administration du Tir National de Roubaix, ont l'honneur d'adresser leurs vifs remerciements au Comité du « Tir National » de Roubaix, pour la participation de ses membres à la remise du drapeau au « Tir National » de Roubaix, le 17 juin 1912.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

Le Comité du « Tir National » de Roubaix, a l'honneur de remercier M. MM. Alphonses Gayde et Henri Vantroups.

M. Charles Tonnel, délégué du Mérite National, a remis, au nom du général Bose, la médaille d'argent du Mérite National à M. Jules Bonte, et la médaille de bronze à M. Louis Legrand.

**SUCRES VOS FRAISES avec le SUCRE BEGHIN**  
Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilogramme et de 500 grammes 77

**TOURCOING**

**Le Pain cher**

**UNE NOUVELLE AUGMENTATION DES PRIX DU PAIN. — UNE DECISION DES COOPÉRATIVES DE BOULANGERIE. — UNE REUNION PUBLIQUE**

Il y a à quelques mois, les coopératives de Tourcoing, décidèrent à l'unanimité d'augmenter le prix du pain et de le faire payer 55 centimes avec jeton.

Depuis lors, la crise de la farine n'a fait que s'accroître. Malgré les avertissements qui sont venus de tous côtés, il n'y a pas eu moyen de l'enrayer, aussi une nouvelle augmentation a été imposée aux boulangeries coopératives et dans une réunion tenue dimanche dernier, elles ont décidé de porter cette fois le prix du pain à 60 centimes avec jeton, à partir du 1er juillet prochain.

Elles ont en même temps décidé d'expliquer à la population, les causes de cette augmentation et à cet effet, elles organisent pour le dimanche prochain, 28 juin, une grande réunion publique dans la salle des Hospices, rue de Tournai.

Voici d'ailleurs le texte officiel de la décision des coopératives.

**A LA POPULATION TOURCOINGNOISE**  
La crise de la vie chère qui soulève si fortement la population en septembre dernier, loin de diminuer, se fait sentir de plus en plus. La farine qui se vendait à 32 francs, coûte maintenant 100 kilos vaut aujourd'hui 41 francs. Aussi, les coopératives se trouvent-elles encore une fois dans l'obligation d'augmenter le prix du pain.

Dans une réunion de dimanche dernier, l'Assemblée générale des coopératives de boulangerie de Tourcoing ont décidé de porter le prix du pain avec jeton à 60 centimes à partir du 1er juillet 1912. Une nouvelle mesure sera prise pour ramener le prix à 55 centimes, aussitôt que les grains descendront à 36 francs les 100 kilos.

De plus, les administrateurs des sociétés coopératives ont décidé de demander au Gouvernement la population tourcoingnoise, et principalement aux coopératives qui sont dans l'obligation de le faire, de vouloir bien décider d'organiser une grande réunion publique dans la salle des Hospices, rue de Tournai, le 28 juin 1912, à sept heures et demie très précises du soir, pour discuter contre la hausse injustifiée des farines.

1° Nécessité d'augmenter le prix du pain par suite de la hausse injustifiée des farines;  
2° Examen des mesures à proposer aux élus pour leur permettre d'être plus efficaces; 3° Examen de celui qui se fera le nécessaire pour ramener le prix du pain à son cours normal.

Nous invitons la population tourcoingnoise à assister à cette réunion, car ce n'est que par un effort commun que nous pourrions vaincre les difficultés que nous avons devant nous. Nous espérons que vous serez nombreux et que vous voudrez bien faire passer votre avis à l'Assemblée générale.

**LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE BOULANGERIE.**

**DERNIER APPEL**  
Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Le délai d'inscription expire le 3 juillet. A ceux qui veulent éviter la déchéance.

Des notices à l'usage des assurés sont remises gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Le Bureau général des retraites à l'Institut Social, 11, rue de Tournai, est ouvert tous les jours non fériés de huit heures et demie à midi et de deux heures à sept heures du soir; le dimanche de neuf heures à midi.

**A LA CAISSE D'ÉPARGNE**

Voici le détail des opérations du 16 au 23 juin 1912: 638 versements, 98,855 fr.; 318 remboursements, 198,029 fr. 94.

Excepté le vendredi et les jours fériés, les guichets sont ouverts tous les matins pour les opérations de versements et de remboursements: le dimanche, de 9 heures à 11 heures; les autres jours, de 10 h. à 11 heures 1/2.

**LA MISE EN RECOURS DE LA CONTRIBUTION SUR LES VOITURES, CHEVAUX, MULES & MULETTS (DE LA TAXE SUR LES BILLARDS (Premier trimestre 1912).** — Le Maire de la Ville de Tourcoing donne avis que les rôles supplémentaires de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et muletts et de la taxe sur les billards (premier trimestre 1912), revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement et partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés sont avertis qu'ils ont un délai de trois mois à compter de la date de l'avis pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations qui ont pour objet une cote égale ou supérieure à 30 francs, devront être rédigées sur papier timbré.

Toutes les réclamations doivent être accompagnées de l'extrait du rôle.

**LE DÉPART DE M. BROUX, COMMISSAIRE DE POLICE, NOMMÉ A LA PREMIÈRE CLASSE AU HAVRE.** — Nous avons annoncé la nomination de M. Jean Broux, commissaire de police, à la première classe au Havre. Le dévoué magistrat, qui devait prendre possession de son nouveau poste le 1er juillet prochain, vient d'être appelé d'urgence au Havre, en raison de la grève des inscrits maritimes.

M. Broux sera attaché à la 2e section (quartier Notre-Dame et du Port).

M. Anthias, le nouveau commissaire de police de 3e classe, nommé en remplacement de M. Broux, prendra ses fonctions aujourd'hui, mercredi, au commissariat de la rue Nationale.

**LA REUNION DE L'AVANT-GARDE** sera tout particulièrement intéressante demain, jeudi, par une première conférence de M. l'abbé Leclercq, directeur du patronage Saint-Christophe. Il conduira ses auditeurs, en trois séances, dans un grand voyage « Au Pays du Christ ». Jeudi soir, ce sera la première étape toute d'actualité: Paris-Roubaix-Tourcoing. Et c'est un pèlerin d'hier qui fera passer sur les belles images lumineuses du souvenir qui les fait parler. La réunion a lieu de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2, place Leveillé, 15.

Dimanche, les membres de l'« Avant-Garde » qui désirent se rendre à Bondue pour assister à la messe de 8 heures, se réuniront à 7 heures, au Café de la Paix, 11, rue de Tournai, à partir de 9 heures.

**L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS.** — Le Maire de la Ville de Tourcoing a l'honneur de prévenir ses administrés que, par application des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, il a déposé à l'Institut social (Annexe de la Mairie), 11, rue de Tournai:

1° La liste d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal;

2° La délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 1912 statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune.

Just avant 8 heures, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à l'Institut social (Annexe de la Mairie), 11, rue de Tournai; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qui le considéreraient comme omises ou inscrites à tort.

**UNE PARTIE DE CARTES TRAGIQUE.** — Nous avons rapporté la partie de cartes tragique qui s'est passée dimanche soir, dans la rue du Moulin-Fagot, cour Duvalier, et au cours de laquelle un ouvrier, Ernest Rousseau, reçut un coup de couteau d'un autre ouvrier, Henri Liéard. C'est ce dernier qui revenait éméché de la dance de Meunier et qui portait le chapeau causé de la querelle. Rousseau, qui jouait aux cartes, plaignait ce chapeau et on en vint aux coups. Le blessé Rousseau va mieux. Les coups qu'il a reçus sont moins graves qu'on le pensait tout d'abord.

**LES CHUTES.** — A la teinturerie de M. Liénart-Walnier, rue Verte, un apprenti apprenteur, M. Gentil Vanoehaeck, âgé de 14 ans, a heurté un camarade et est tombé sur le sol. Dans cette chute, l'ouvrier s'est fracturé les radius et cubitus gauches. M. le docteur Bourgeois lui a prescrit un repos de cinq semaines.

**Au peignage de MM. Lorthios frères, rue Charles-Wattinne, un chauffeur, M. Jules Vrielynck, 41 ans, était monté sur un tablier métallique quand, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans un puits. Il se blessa aux deux contusions dans la région thoracique. M. le docteur Vienne a conclu à un repos de quinze jours.**

**LES ARRIVAGES AUX HALLES.** — Il est

considérable qui compte une trentaine de mille habitants. Là s'arrête le télégraphe. A Darbhanga, se trouve une garnison anglaise. La troupe d'Halm ne séjourne point dans cette ville. Elle en repartait le lendemain. On allait se trouver dans une région déserte, perdue de tous côtés, au milieu de champs aquatiques, le marais gagnant de jour sur ses terres desséchées autrefois par les soins et le travail d'une population nombreuse et active.

Des temples abandonnés, les uns en ruines, les autres dans un parfait état de